L'INNOVATION RH AU SERVICE de l'emploi et de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Bilan de Compétences

RPE est déclaré organisme de formation (N° 52490140949).

1. DEFINITION DU BILAN DE COMPETENCES

Parcours d'accompagnement qui permet à un salarié (CDD, CDI, demandeur d'emploi ou autres) de faire un point sur son parcours professionnel, d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations. Avec l'aide d'un consultant spécialisé, il définit ou précise un projet professionnel cohérent et le plan d'actions adapté. Ceci faisant l'objet de la remise d'une synthèse. Un suivi post-bilan sera réalisé à 6 mois après la fin du bilan.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute commande de prestation passée et validée conjointement (contenu, format, tarification) par un client et effectuée par le cabinet RPE.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

RPE s'engage à fournir un devis et un programme au client. Dans le cadre d'un financement par l'entreprise du client, ce dernier se charge de faire la demande d'acceptation auprès de son employeur par lettre recommandé avec AR. Dans les 30 jours suivant la réception de la demande, l'employeur doit faire connaître par écrit à l'intéressé son accord (art. R.931-28). Il s'engage à retourner à RPE un exemplaire daté, signé et portant le cachet commercial de l'entreprise. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation de la prestation. RPE fait parvenir au client en 3 exemplaires une Convention tripartite de prise en charge du financement de sa formation. Le client et son employeur signent les trois exemplaires de la convention tripartite. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation de la prestation.

Dans le cas d'un demandeur d'emploi, Pôle emploi se substitue à son employeur. La demande est formulée au référent Pôle emploi.

Dans le cas d'un financement personnel, un contrat de formation ainsi qu'un règlement intérieur sont remis au client. Le client s'engage à retourner les documents datés, signés avant le début de la formation.

Dans le cas d'un financement CPF, le client effectuera les démarches via la plateforme moncomptedeformation.gouv.fr, la commande correspond à la demande d'inscription saisie en ligne. La validation du devis sur la plateforme moncomptedeformation.gouv.fr vaut acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur pour le client et le stagiaire.

4. PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en TTC. Lorsque le stagiaire ne se présente plus aux rendez-vous fixés entre lui et le consultant et après relances téléphoniques ou par email, le montant payé reste dû en totalité à RPE. Une facture est établie et remise au client par le cabinet RPE conformément à la convention/devis. Les clients, ayant effectué leur démarche via la plateforme moncompteformation.gouv.fr, pourront retrouver leur facture dans leur espace dématérialisé.

5. DEMARRAGE DE LA PRESTATION – DELAI DE RETRACTATION

La formation ne pourra commencer qu'à partir de 14 jours ouvrés à compter de la date de la signature de la convention de formation, contrat de formation ou de la validation du dossier sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr En ce qui concerne moncompteformation.gouv.fr, le titulaire dispose de 7 jours ouvrés avant la date de démarrage pour signaler sa rétractation. Cette annulation n'entraine aucune pénalité et ne demande pas de justification. Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

Siège social
Cholet .
02 41 46 13 70
cholet@rpe49.fr
1, rue de la Sarthe
49300 CHOLET

Nos agences Horaires standard et sites : 9H-18H

Beaupreau .
02 52 45 02 48
beaupreau@rpe49.fr
9, rue Saint Gilles
49600 BEAUPREAU

Saumur .
02 41 52 77 63
saumur@rpe49.fr
Rue du Pavé du Riou
ZA du Champ Blanchard
49400 DISTRÉ

Segré .
02 41 43 86 67
segre@rpe49.fr
45, rue Pasteur
49500 SEGRÉ

Trélazé .
02 41 43 86 67
trelaze@rpe49.fr
1, allée des mécaniciens
49800 TRÉLAZÉ

RPE - RELAIS POUR L'EMPLOI - SARL SCOP AU CAPITAL VARIABLE
SIRET : 411 416 381 00035 - Code NAF : 8559A - RCS : Angers B 411 416 381

6. PENALITE DE RETARD

Toute somme non payée dans un délai de 30 jours donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à deux fois le taux d'intérêt légal majoré de 7 points augmentés des frais de relance, frais postaux pour un minimum de 150 €. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

7. ABSENCE DU STAGIAIRE

Aucun avoir, aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être versé au client en cas d'absence du stagiaire aux rendez-vous programmés et acceptés soit par l'entreprise ou conjointement entre le salarié et le consultant chargé de la réalisation de la prestation. Le coût de la prestation reste du en totalité à RPE. Dans le cas où le financeur refuserait de régler la totalité de la prestation car consécutive à la non présence du stagiaire aux séances programmées, le stagiaire sera responsable du paiement de la différence non prise en charge.

8. CONFIDENTIALITE

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le stagiaire à RPE en application et dans l'exécution des prestations sont confidentielles.

9. COPYRIGHT

Le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter à des fins non personnelles.

10. RENONCIATION

Le fait pour RPE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une ou l'autre des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

11. REGLEMENT INTERIEUR :

Le client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur du centre de bilan RPE. Le règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser le règlement en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline. Tout stagiaire accepte de fait le règlement intérieur établi par RPE. Le règlement intérieur est mis à disposition dans les locaux et sur un espace numérique accessible dès la contractualisation.

12. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à RPE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Suivant les conditions prévues par la loi n°2018_493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le client peut adresser toute demande écrite relative à la gestion de ses données personnelles à l'adresse du siège social de RPE ou par mail à dpo@rpe49.fr

13. LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre RPE et ses Clients relèvent de la Loi française.

14. ATTRIBUTION DE COMPETENCES :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce D'Angers quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de RPE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Siège social
Cholet .
02 41 46 13 70
cholet@rpe49.fr
1, rue de la Sarthe
49300 CHOLET

Nos agences
Horaires standard et sites : 9H-18H

Beaupreau .
02 52 45 02 48
beaupreau@rpe49.fr
9, rue Saint Gilles
49600 BEAUPREAU

Saumur .
02 41 52 77 63
saumur@rpe49.fr
Rue du Pavé du Riou
ZA du Champ Blanchard
49400 DISTRÉ

Segré .
02 41 43 86 67
segre@rpe49.fr
45, rue Pasteur
49500 SEGRÉ

Trélazé .
02 41 43 86 67
trelaze@rpe49.fr
1, allée des mécaniciens
49800 TRÉLAZÉ

RPE - RELAIS POUR L'EMPLOI - SARL SCOP AU CAPITAL VARIABLE
SIRET : 411 416 381 00035 - Code NAF : 8559A - RCS : Angers B 411 416 381